



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231211-D2023_105_SI-AR

DECISION 2023-105

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'attestation en date du 11 décembre 2023 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'urgence de faire procéder à la réfection de l'étanchéité de la bache tampon fuyante de la piscine à Breistroff-la-Grande à l'occasion de la fermeture de la structure.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de réfection de l'étanchéité de la bache tampon fuyante de la piscine à Breistroff-la-Grande est conclu le 11 décembre 2023 avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS 35 avenue du XXe corps – CS 20285 à 54005 NANCY, pour un montant de 32 596,08 € H.T. soit 39 115,30 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024